



Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement

HANDELSABTEILUNG

Département fédéral de l'économie publique

DIVISION DU COMMERCE

Direction politique
Division politique III du DPF

3003 B e r n e

Service économique et financier
du DPF

3003 B e r n e

Direction de la coopération au
développement et de l'aide
humanitaire du DPF

3003 B e r n e

Office suisse de la navigation
maritime
Elisabethenanlage 7

4002 B â l e

Secrétariat général du
Département fédéral de
l'intérieur
Inselgasse

3003 B e r n e

Bureau fédéral de statistique
Hallwylstrasse 15

3003 B e r n e

Office fédéral de la
protection de l'environnement
Laupenstrasse 20

3003 B e r n e

Service fédéral des routes
et des digues
Monbijoustrasse 40

3003 B e r n e

Office de la science et de
la recherche du DFI
Wildhainweg 9

3001 B e r n e3003 BERN, dep. ^{ZN}

BERNE le 26 juin 1978		
BALAI	175	
VIA	2	2
EPD	29.06.78	-y
Ref. A.C. 41. 70. 18. 0		

Division de la police du DFJP
Monbijoustrasse 91

3003 B e r n e

Police fédérale des étrangers
Taubenstrasse 16

3000 B e r n e

Bureau fédéral des assurances
Eigerstrasse 71

3000 B e r n e 23

Administration fédérale des finances
Bundesgasse 3

3003 B e r n e

Administration fédérale des
contributions
Bundesgasse 32

3003 B e r n e

Office fédéral du personnel
Bundesgasse 3

3003 B e r n e

Office fédéral de l'industrie,
des arts et métiers et du travail
Bundesgasse 8

3003 B e r n e

Division de l'agriculture du DFEP
Mattenhofstrasse 5

3003 B e r n e

Bureau de la consommation du DFEP
Amthausgasse 20

3003 B e r n e

Délégué aux questions conjoncturelles
Belpstrasse 53

3003 B e r n e

- 2 -

Délégué à la défense
nationale économique
Belpstrasse 53

3003 B e r n e

Office fédéral du logement
Weltpoststrasse 4

3000 B e r n e 15

Office fédéral des transports
Palais fédéral Nord

3003 B e r n e

Office fédéral de l'économie
énergétique
Kapellenstrasse 14

3001 B e r n e

Banque nationale suisse
Börsenstrasse 15

8022 Z u r i c h

Banque nationale suisse
Bundesplatz 1

3003 B e r n e

Secrétariat de la Commission
des cartels
Amthausgasse 20

3003 B e r n e

EE. 753.4.1.2 - Gi/md
OCDE : Réunion du Conseil
au niveau ministériel des
14 et 15 juin 1978

Messieurs,

Nous vous transmettons ci-joint, pour votre information, le rapport de la Délégation suisse près l'OCDE sur la réunion du Conseil de l'Organisation au niveau ministériel qui s'est tenue les 14 et 15 juin dernier à Paris.

Les discussions ont porté sur deux grands sujets: d'une part, la définition des principaux éléments d'un programme d'action concertée, au plan international, que les pays membres devraient mettre en oeuvre pour réaliser une croissance économique durable et, d'autre part, le phénomène de l'interdépendance globale et des relations avec les pays en développement.

Le programme d'action concertée, tel que défini par les Ministres, comprend quatre volets. Un premier volet porte sur les politiques de régulation de la demande et de stabilisation au cours des

18 prochains mois. Les Ministres ont, à cet égard, distingué deux groupes de pays: un premier groupe (Allemagne, Belgique, Canada, France, Italie, Japon, Royaume-Uni, Suisse et Pays-Bas) dont on attend un soutien de leur demande intérieure et un second groupe (comprenant tous les autres pays de l'OCDE) pour lequel l'objectif principal réside dans une réduction de l'inflation et l'amélioration de la position de leur balance des paiements. Bien que la Suisse figure au nombre des pays du premier groupe, les Ministres ont pleinement reconnu les particularités de notre situation et ont explicitement convenu que, dans le cas de notre pays, la recommandation doit s'entendre non pas comme un appel à une nouvelle stimulation de l'économie mais comme l'opportunité de maintenir un taux d'accroissement de la demande totale consistant avec celui de l'augmentation des capacités de production. Le second volet de l'action concertée réside dans le maintien d'un système d'échanges ouvert et de la flexibilité de l'économie de marché. Les Ministres ont, dans ce contexte, renouvelé la Déclaration commerciale du 30 mai 1974 en la faisant précéder d'un nouveau préambule qui tient compte des faits intervenus depuis sa première adoption et reflète l'esprit dans lequel ils se proposent d'en poursuivre l'application. Ils se sont en outre mis d'accord sur des "orientations générales" devant permettre de mettre en oeuvre des politiques destinées à faciliter les adaptations de structures nécessaires pour soutenir une croissance économique durable. Ils ont enfin souligné l'importance qu'ils attachaient à la récente conclusion d'un arrangement relatif aux lignes directrices pour les crédits à l'exportation. Cet arrangement est destiné à limiter les distorsions introduites dans la concurrence internationale par le biais de subventions publiques au financement des exportations. Troisièmement, les Ministres ont convenu que les politiques en matière d'énergie devraient à l'avenir être appliquées avec plus de fermeté. Ils ont réaffirmé l'importance qu'il y avait à ce que le mécanisme des prix joue un rôle accru dans les pays où, tels les Etats-Unis en particulier, les prix nationaux de l'énergie se situent encore en dessous des prix mondiaux. Ils ont par ailleurs réitéré leur intention d'intensifier les efforts de recherche et de développement pour une mise au point de technologies énergétiques nouvelles. Au titre du quatrième volet enfin, la coopération monétaire, tout en reconnaissant que les taux de change doivent refléter les conditions économiques fondamentales, les Ministres sont convenus que leurs pays continueront à coopérer étroitement et à intervenir sur les marchés des changes pour contre-carrer les mouvements désordonnés. Ils ont tenu à souligner expressément à cet égard qu'une plus grande stabilité monétaire représentait un élément important d'une action concertée étant donné son rôle dans le rétablissement de la confiance des agents économiques.

Au titre de l'interdépendance globale, les Ministres ont examiné les changements intervenus ces derniers temps dans la structure de la production et des échanges et en particulier les progrès

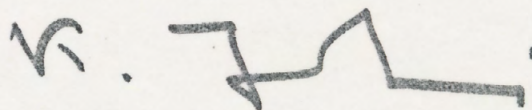
- 4 -

réalisés sur le plan industriel par certains pays en développement. Ils ont tenu à souligner que le renouvellement de la Déclaration commerciale du 30 mai 1974 et l'adoption d'"orientations générales" pour les politiques d'ajustement structurel devraient également contribuer à une meilleure intégration des pays en développement à l'économie mondiale. Ils sont, enfin, convenus d'étudier au sein de l'Organisation la possibilité d'accroître les flux d'investissement, d'origine aussi bien privée que publique, vers les pays en développement et ont noté, à cet égard, qu'un accroissement des investissements dans ces pays contribuerait à assurer à l'économie mondiale une croissance durable et plus équilibrée ainsi qu'à renforcer le développement des pays intéressés.

Veillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

DIVISION DU COMMERCE

Le Délégué aux accords commerciaux



(K. Jacobi)

Annexe mentionnée

Copie sans annexe à:

Délégation suisse près l'OCDE, Paris
M. le Directeur Jolles
M. l'Ambassadeur Jacobi
MM. Mae, Cr, Wa, Gi